



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

MARDI 19 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juillet 2022.

### ORDRE DU JOUR

1. Animation Jeunesse : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du foyer des jeunes
2. Animations Sportives et de Détente Intercommunales : renouvellement de convention
3. Rénovation 11 et 11 bis Place de l'Eglise – Avenant 1 EBM
4. Rénovation 11 et 11 bis Place de l'Eglise – Avenant 1 BOSSARD
5. SyDEV : Convention pour l'éclairage des terrains de tennis
6. Vendée Eau : Convention relative à la facturation redevance assainissement collectif
7. Lotissement communal : acquisition foncière
8. SAPL : rapport annuel 2021

### QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain

Décision d'Exécution des Marchés

**PRÉSENTS** : AIRIAU Guy, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

**ABSENTS et EXCUSES** : AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle donne pouvoir à Séverine VIAUD, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, COULON-FEBVRE Catherine donne pouvoir à Guy AIRIAU, GUIBRETEAU Thierry, PROUX Jérôme donne pouvoir à NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy et VIDAL Marie

Secrétaire de séance : PENISSON Landry

Nombre de Conseillers :    En exercice : 19                      Présents : 10            Votants : 14

-----  
*Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.*

-----  
**Animation Jeunesse : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension du foyer des jeunes**

Le service Animation Jeunesse est porté par la Commune de Saint Etienne du Bois, pour les communes d'Apremont, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Maché, Palluau, Saint Etienne du Bois, Saint Paul Mont Penit et Beaufou. Il propose des activités pour les jeunes de 10 à 17 ans des communes concernées, soit au foyer des jeunes à Palluau soit en animations de rue sur les différentes communes. Le service Animation Jeunesse n'a cessé de se développer ces dernières années. Les locaux ne sont plus suffisamment spacieux pour accueillir les jeunes et le stockage du matériel est aussi compliqué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation de l'accueil de loisirs avec extension pour un foyer des jeunes, sur la commune de PALLUAU. Il autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

**Pour la tranche ferme :**

- 4.400,00 € HT pour la mission relative à la réalisation d'une étude de faisabilité

**Pour la tranche optionnelle :**

- 4.000,00 € HT pour la mission relative à la réalisation du programme

**Renouvellement de la convention ASDI Animations Sportives et de Détente Intercommunales**

Le conseil municipal de Saint Paul Mont Penit a décidé de développer un service d'animations et de détente auprès de sa population. Il ajoute que la création et la mise en place d'un tel service a été proposé aux communes voisines et les communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Maché, Grand'Landes et Saint Etienne du Bois se sont déclarées intéressées. Les 6 communes précitées se sont entendues pour une gestion de ce service « Animations Sportives et de Détente Intercommunales » par la Commune de Saint Paul Mont Penit, Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des communes concernées, pour une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2022).

**Rénovation 11 et 11 bis Place de l'Eglise – Avenant 1 de l'entreprise EBM pour le lot 2 « Démolition »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n° 2 « Démolitions », de l'Entreprise EBM, pour la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11 Bis Place de l'Eglise pour 1 405.94 € HT ramenant le montant du marché à 16 077.06 € HT.

### **Rénovation 11 et 11 bis Place de l'Eglise – Avenant 1 de l'entreprise BOSSARD pour le lot 7 « Cloisons sèches »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n° 7 « Cloisons sèches », de l'Entreprise BOSSARD, pour la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11 Bis Place de l'Eglise pour 2 508.89 € HT ramenant le montant du marché à 26 963.64 € HT.

### **SyDEV : Convention pour l'éclairage des terrains de tennis**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes de la convention n° 2022.ECL.0441, présentée par le SyDEV et relative aux travaux à effectuer pour l'éclairage des terrains de tennis, pour une participation communale à hauteur de 28 224€. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le SyDEV.

### **Vendée Eau : Convention relative à la facturation de la redevance d'assainissement collectif**

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte les termes de la convention n° VE-04-16-2029, présentée par Vendée Eau pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Vendée Eau.

### **Lotissement communal : acquisition foncière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition de vente pour une partie de la parcelle ZV 32, située près du Lotissement le Castel, a été faite, pour un montant de 115 000€. Cette parcelle d'une surface d'environ 11 500m<sup>2</sup> est située en zone 1 AU du PLUIh (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité propose l'acquisition d'une partie de la parcelle ZV 32 appartenant à M et Mme SIMON MICHEL pour un prix net vendeur de 115 000€. Il autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

### **Société Anonyme Publique Locale (SAPL) Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) – Rapport annuel 2021**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée le rapport annuel 2021, de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Celui-ci retrace les actions conduites dans les domaines suivants :

- Aménagement et renouvellement urbain
- Construction de bâtiments
- L'ingénierie routière
- L'ingénierie territoriale et touristique

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2021 de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Les rapports sont mis à la disposition du public en mairie.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Droit de préemption urbain

*Pas de dossier depuis le dernier conseil*

### Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
BAILLY QUAIRIEAU - PA Bel Air 85190 MACHE	Stores pour garderie	1 218,20 € HT	22/06/2022	2022_06-28-03
GEOUEST - 85009 LA ROCHE SUR YON	Division parcellaire Rue Charette	1 710,00 € HT	17/06/2022	2022_06-28-02
POLLET Hygiène - 79000 NIORT	Aspirateur pour la salle APS	610,10 € HT	16/06/2022	2022_06-28-01
BUTON DESIGN Rue de la Croix des Chaumes BP 19 85170 LE POIRE SUR VIE	Mobilier urbain (bancs et poubelles)	4 987,00€ HT	11/07/2022	2022_07_11_01
LEFEVRE 4 rue Gutenberg 44985 LUCE SUR LOIRE Cedex	Sondages dans la sacristie et vérification du transept sud	4 695,00€ HT	18/06/2022	2022_07_11_02

Le Maire, Guy AIRIAU  
Le 20 juillet 2022

